

Feuille de route Silver Economie 2026-2028 : anticiper la transition démographique et innover

Séance plénière du 6 et 7 octobre 2026

Le CESER salue le renouvellement de cette feuille de route sur la silver économie, qui s'inscrit dans le cadre de ses compétences sur le développement économique, la recherche, l'innovation et la formation. La transition démographique appelle une prise en compte durable du vieillissement dans les politiques régionales.

Le CESER invite le Conseil régional à préciser la place de sa feuille de route dans l'action publique en faveur des aînés, qui repose au niveau territorial sur les départements, chefs de file de la politique d'autonomie des personnes et de la coordination de leur accompagnement, et sur les autres acteurs publics, associatifs et privés concernés.

Le CESER invite le Conseil régional à préciser sa valeur ajoutée au sein de cet écosystème et s'interroge sur les moyens nécessaires pour mettre en œuvre cette feuille de route au regard du contexte budgétaire particulièrement contraint de la Région, la délibération ne prévoyant aucun crédit dédié.

L'assemblée socioprofessionnelle attire ensuite l'attention du Conseil régional sur le volet de la formation des professionnel.les de l'accompagnement des aîné.es. Elle insiste par ailleurs sur les besoins de formations qualifiantes dans ce domaine, afin d'assurer la montée en compétences des professionnel.les et revaloriser ces métiers en tension. Elle souligne la volonté de la Région de créer un Campus des métiers de l'autonomie et l'invite à en préciser le calendrier et le financement, et à associer tous les acteurs du secteur, notamment les employeurs, à son élaboration.

Le CESER regrette par ailleurs de ne pouvoir apprécier l'évolution de la feuille de route Silver Économie dans le temps, faute de bilan, de budget dédié et d'indicateurs, et de ne pas disposer d'une vision plus claire des acteurs impliqués dans l'économie du grand âge sur le territoire régional. Il demande aussi que les entreprises de la Silver Économie soient associées à la nouvelle gouvernance de la filière (action 20).

Il encourage en outre le Conseil régional à inscrire dans le plan d'actions une action dédiée à la transmission d'entreprises, alors que 35 % des dirigeants de TPE ont plus de 55 ans, constituant un enjeu de préservation des compétences du territoire et de valorisation de leur expertise.

Le CESER insiste sur la nécessité d'une approche différenciée pour accompagner au mieux la diversité des profils qui composent les aîné.es et leurs besoins, variables en fonction de l'état de santé et d'autonomie des personnes et appelant des réponses adaptées. Il encourage le développement des initiatives intergénérationnelles pour répondre à ces enjeux. Concernant les proches

aidant.es, le CESER invite le Conseil régional à prendre en compte, dans ses réflexions sur le développement économique, les difficultés rencontrées par les personnes qui concilient activité professionnelle et accompagnement d'un.e proche en perte d'autonomie. Il l'encourage à sensibiliser les entreprises aux adaptations possibles de l'organisation du travail, dans le respect du dialogue social.

En cohérence avec son avis rendu en 2018 sur la précédente feuille de route de la Silver Économie, le CESER réitère son souci de voir la dimension humaine être une préoccupation centrale de la feuille de route 2026-2028. Tout en soulignant l'intérêt de certaines innovations et de la e-santé, le CESER considère parallèlement l'intérêt pour le Conseil régional de prendre les innovations sociales en considération, et rappelle la persistance d'une fracture numérique et de l'illectronisme qui touchent fortement les populations âgées.

Le CESER recommande d'amorcer une réflexion de fond éclairée scientifiquement sur ces impacts et ces besoins d'adaptation sur l'ensemble des filières économiques et des politiques publiques régionales, et insiste sur la dimension de citoyenneté et de dialogue qui devrait alimenter cette feuille de route.

Enfin, le CESER accueille favorablement l'ambition du Conseil régional d'obtenir le label « Villes et territoires Amis des Aînés » de l'OMS qui, comme il le souhaite, doit permettre de consacrer une place transversale et à part entière aux aîné.es dans les politiques régionales, et l'encourage à nouer tous les partenariats qui faciliteront la concrétisation de cette attention. Il demande toutefois que soient précisés les moyens mobilisés, la participation effective des aîné.es et de l'ensemble des acteurs de l'autonomie, y compris les acteurs économiques de la filière, à sa mise en œuvre et à son actualisation ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation du plan.

En préambule, le CESER salue le renouvellement de cette feuille de route sur la silver économie, qui s'inscrit dans le cadre de ses compétences sur le développement économique, la recherche, l'innovation et la formation. La transition démographique appelle une prise en compte durable du vieillissement dans les politiques régionales.

Les perspectives d'évolution démographique de la Nouvelle-Aquitaine ne laissent guère de doute quant à un accroissement prévisible du poids de la population âgée, qui est déjà une réalité dans nombre de territoires néo-aquitains. Cette évolution questionne l'adaptation de l'ensemble des politiques publiques face aux effets de ce vieillissement, qu'ils soient économiques (dont la question d'actualité de l'évolution des régimes de retraite et de la fiscalité associée), sociaux et sanitaires (dont l'adaptation de l'offre de soins, en particulier en lien avec l'accroissement des maladies chroniques et des situations de dépendance). Dans ce dernier registre, le CESER appelle l'attention sur les conséquences du dérèglement climatique marqué par la durée et l'intensité d'épisodes caniculaires répétés, responsables en 2026 d'une surmortalité notamment parmi la population de 75 ans et plus.

Pour une articulation des politiques et des acteurs, dans le cadre des compétences régionales

La nécessité d'une action régionale coordonnée et cohérente avec les compétences et les contraintes budgétaires de la collectivité

Le CESER invite le Conseil régional à préciser la place de sa feuille de route dans l'action publique en faveur des aîné.es, qui repose au niveau territorial sur les départements, chefs de file de la politique d'autonomie des personnes et la coordination de leur accompagnement, et sur les autres acteurs publics, associatifs et privés concernés. En effet, le CESER rappelle que la Silver Économie est une filière structurée au niveau national depuis 2013 et dans laquelle les conseils départementaux jouent un rôle essentiel en matière d'ouvertures de places dans les EHPAD, de tarification des dépendances et d'aides à domicile.

Il encourage également de partir davantage de l'existant : en effet, les centres de ressources territoriaux (CRT), les services autonomie à domicile et de nombreuses initiatives territoriales sont déjà à l'œuvre. L'enjeu est aussi de les conforter et de favoriser leur articulation plutôt que de recréer de nouveaux dispositifs.

Au sein de cet écosystème déjà riche, le CESER appelle le Conseil régional à préciser sa valeur ajoutée et à investir le champ de la Silver Économie dans le cadre de ses propres compétences, c'est-à-dire en termes de développement économique, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire et de mobilités (SRADDET, SRDEII), en adoptant une approche territoriale et différenciée en matière de structuration de la filière, d'innovation, d'attractivité des métiers, d'anticipation des besoins en compétences et d'adaptation de l'offre de formation. Les ambitions du Conseil régional suscitent cependant pour le CESER un questionnement sur les moyens, humains et financiers, que le Conseil régional sera en capacité de mobiliser pour atteindre les objectifs fixés et pour accompagner les actions envisagées. Etant donné le contexte budgétaire particulièrement contraint de la collectivité, le CESER exprime à ce propos quelques interrogations au vu de la volonté affichée du Conseil régional de se recentrer sur ses compétences essentielles et de rationaliser ses dépenses de fonctionnement.

Pour une offre de formation qualifiante et revalorisante

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le volet de la formation des professionnels de l'accompagnement des aîné.es, qui constitue une de ses compétences principales et qui est traduite dans l'ambition de création d'un campus des métiers de l'autonomie. Il se questionne sur les modalités de mise en œuvre et des financements dédiés à ce campus, non décrits. Le CESER insiste par ailleurs sur les besoins de formations qualifiantes dans ce domaine, afin d'assurer la montée en compétences des professionnels. Les formations des métiers du secteur sanitaire et social souffrent d'un manque de valorisation et d'attractivité pour les jeunes, étroitement lié aux conditions d'exercice difficiles (temps de travail important, pénibilité, salaires peu attractifs, temps partiels non choisis...) ; un volet sur lequel le Conseil régional peut agir à travers sa compétence pour revaloriser ces métiers en tension¹. Aussi, au même titre que les campagnes lancées pour féminiser les métiers dans l'industrie, le CESER propose des initiatives identiques pour masculiniser les métiers du lien et du soin.

Le CESER rappelle également que ces métiers sont à la fois très féminisés, exercés par des personnes immigrées (39 % des effectifs sont nés à l'étranger², Fédération des particuliers employeurs) et précaires, impactant ainsi des catégories sociales déjà particulièrement exposées aux discriminations.

Le CESER invite le Conseil régional à préciser la place de sa feuille de route dans l'action publique en faveur des aîné.es. Cette action publique repose en particulier au niveau territorial sur les départements, qui pilotent la politique d'autonomie des personnes et la coordination de leur accompagnement, et sur les autres acteurs publics, associatifs et privés concernés.

Le CESER invite le Conseil régional à préciser sa valeur ajoutée au sein de cet écosystème et s'interroge sur les moyens nécessaires pour mettre en œuvre cette feuille de route au regard du contexte budgétaire particulièrement contraint de la Région.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le volet de la formation des professionnels de l'accompagnement des aîné.es. Il insiste par ailleurs sur les besoins de formations qualifiantes dans ce domaine, afin d'assurer la montée en compétences des professionnels et revaloriser ces métiers en tension. Il souligne la volonté de la Région de créer un Campus des métiers de l'autonomie et l'invite à en préciser le calendrier et le financement, et à associer tous les acteurs du secteur, notamment les employeurs, à son élaboration.

Pour davantage de clarté et de transparence sur les moyens opérationnels et l'évolution de la feuille de route Silver Économie

Consacrer une place aux aîné.es dans les politiques régionales grâce au label « Villes et territoires Amis des Aînés »

Le CESER salue l'ambition du Conseil régional d'obtenir le label « Villes et territoires Amis des Aînés » de l'OMS qui, comme il le souhaite, doit permettre de consacrer une place transversale et à part entière aux aîné.es dans les politiques régionales. A ce titre, il encourage le Conseil régional à nouer tous les partenariats qui faciliteront la concrétisation de cette attention portée aux aîné.es. Il s'interroge cependant sur la concrétisation du plan d'actions présenté dans le cadre de la candidature du Conseil régional au label, et constate que ce plan ne comporte aucun élément chiffré, qu'il s'agisse d'indicateurs ou de budget : la

¹ Cf. avis du CESER Nouvelle-Aquitaine du 6 octobre 2021 portant sur le « Plan régional d'attractivité des métiers de l'autonomie et du grand âge »

² [Les chiffres clés - Fédération des Particuliers Employeurs de France](#)

délibération ne mobilise aucune autorisation d'engagement ni de programme, les moyens devant être pris sur les budgets annuels existants. Aussi, alors qu'un des objectifs du label est de faciliter la recherche de subventions pour les collectivités souhaitant mener une politique en faveur des aîné.es, le CESER s'inquiète d'une forme de décalage entre la raison d'être du label et les ambitions du Conseil régional.

Pour une meilleure transparence de l'évolution de la feuille de route silver économie au fil des années

Par ailleurs, le CESER souhaiterait obtenir davantage d'éléments sur la place de la Silver Économie dans la politique économique et de santé du Conseil régional : en effet, si elle fait partie des filières économiques prioritaires et a fait l'objet d'une feuille de route spécifique pour la période 2018-2021, qu'en est-il de sa gestion et de ses orientations entre 2021 et 2026 ? En l'absence de bilan transmis – et dont il serait preneur notamment sur le poids de la Silver Économie dans l'économie régionale – le CESER regrette de ne pouvoir apprécier l'évolution de la feuille de route dans le temps, et aussi de ne pas disposer d'une vision plus claire des acteurs impliqués dans l'économie du grand âge sur le territoire régional. Il demande que les entreprises de la Silver Économie soient associées à la nouvelle gouvernance de la filière, évoquée dans l'action 20 du plan d'actions. A ce titre, la composition de la gouvernance de la filière aurait pu permettre au CESER de prendre connaissance des acteurs impliqués si elle avait été plus détaillée ; de plus, parmi les cibles identifiées pour « impliquer un public plus varié », le CESER préconise d'associer les entreprises de la Silver Économie, qui n'y figurent pas à ce stade. Il demande par ailleurs la réalisation d'une cartographie des acteurs, des dispositifs et des financements existants à ce jour pour faciliter l'identification d'éventuels manques et champs sur lesquels l'intervention régionale apporte une réelle plus-value.

Considérant, en parallèle du vieillissement de la population néo-aquitaine, celui des chef.fes d'entreprises, le CESER regrette qu'aucune action du plan ne porte sur la transmission-reprise d'entreprises. La transmission constitue en effet un enjeu de préservation des compétences et des activités du territoire, et de valorisation de l'expertise des cédant.es.

Le CESER salue l'ambition du Conseil régional d'obtenir le label « Villes et territoires Amis des Aînés » de l'OMS qui, comme il le souhaite, doit permettre de consacrer une place transversale et à part entière aux aîné.es dans les politiques régionales, et l'encourage à nouer tous les partenariats qui faciliteront la concrétisation de cette attention portée aux aîné.es. Cependant, le CESER s'inquiète d'une forme de décalage entre la raison d'être du label et les ambitions du Conseil régional.

Le CESER regrette par ailleurs de ne pouvoir apprécier l'évolution de la feuille de route dans le temps, faute de bilan, de budget dédié et d'indicateurs, et de ne pas disposer d'une vision plus claire des acteurs impliqués dans l'économie du grand âge sur le territoire régional. Il demande que les entreprises de la Silver Économie soient associées à la nouvelle gouvernance de la filière (action 20).

Le CESER encourage en outre le Conseil régional à inscrire dans le plan d'actions une action dédiée à la transmission d'entreprises, alors que 35 % des dirigeants de TPE ont plus de 55 ans, leur vieillissement constituant un enjeu de préservation des compétences du territoire et de valorisation de leur expertise.

Pour une approche différenciée, territoriale et humaine de l'économie du bien vieillir

S'il partage les trois grands objectifs de cette feuille de route, très largement articulée aux compétences économiques de la collectivité régionale, le CESER souligne la nécessité d'inscrire la démarche de « filière » dans une dimension plus transversale et d'intérêt général relevant de la réponse aux besoins essentiels d'une part croissante de la population.

Pour une approche humaine et différenciée du bien vieillir

Considérant les publics cibles de cette politique, le CESER insiste sur la nécessité d'une approche différenciée pour accompagner au mieux la diversité des profils qui composent les aîné.es. Les besoins de services médicaux, de mobilité, d'adaptation du logement liés à l'âge sont variables en fonction de l'état de santé et d'autonomie des personnes et appellent des réponses adaptées : au sujet de la mobilité par exemple, les seniors vivant dans des zones rurales rencontrent des difficultés accrues lorsque les transports en commun sont rares et que l'automobile ne leur est plus accessible³. Sur ces thématiques, il encourage le développement des initiatives intergénérationnelles, notamment en matière de logement. S'agissant de l'élargissement envisagé du service « Assist en Gare » aux personnes de plus de 70 ans (action 6), le

³ [Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)

CESER souhaite connaître les moyens humains et financiers prévus. Il souligne également que l'alimentation est un facteur clé du maintien à domicile, et souvent un point de rupture conduisant à l'entrée en établissement, en particulier en zone rurale. Il encourage les solutions de proximité : portage de repas, mutualisation avec la restauration scolaire, commerces multiservices soutenus au titre de l'action 10. Enfin, cette approche doit également inclure la dimension genrée inhérente au vieillissement, les femmes étant davantage concernées par les facteurs de précarité liés à l'âge.

Les aidants.es, des travailleurs et travailleuses doublement actifs et actives

Le vieillissement de la population néo-aquitaine se répercute par ailleurs sur l'économie régionale à travers la conciliation – souvent difficile – des activités professionnelles des travailleurs et travailleuses avec leurs missions d'aidant.es auprès de personnes dépendantes (80% d'entre eux en témoignent⁴). En effet, un.e salarié.e sur quatre est aidant.e, une situation souvent peu connue des entreprises (seuls 25% des aidant.es osent en informer leur direction des ressources humaines⁵). La nécessité d'assumer ce double volet de responsabilité conduit souvent à des arrêts maladie, des problèmes de retard et d'absence, ou d'autres difficultés impactant l'entreprise. Face à cette situation qui concerne un nombre croissant de salariés.es d'année en année, le CESER invite le Conseil régional à prendre en compte, dans ses réflexions sur le développement économique, les difficultés rencontrées par les personnes qui concilient activité professionnelle et accompagnement d'un.e proche en perte d'autonomie. Il l'encourage à sensibiliser les entreprises aux adaptations possibles de l'organisation du travail, dans le respect du dialogue social. Il fait de plus remarquer que 58% des aidant.es sont des femmes. Elles ont souvent le sentiment de sacrifier leur vie personnelle et professionnelle. Bien souvent, obligées de prendre des temps partiels, elles se voient amputer une partie de leur salaire au quotidien, ce qui entraîne un montant de la pension de retraite diminuée et un allongement de la durée de travail. La Région, avec l'ensemble des acteurs économiques, a un rôle essentiel dans l'accompagnement et l'amélioration des droits de ces personnes.

Associer soin et technologie en soutien au contact humain

En cohérence avec son avis rendu en 2018 sur la précédente feuille de route de la Silver Économie, le CESER réitère son souci de voir la dimension humaine être une préoccupation centrale de la feuille de route 2026-2028. Si les outils technologiques, numériques et désormais l'intelligence artificielle sont précieux pour soutenir les aidant.es et les équipes de services, ils ne peuvent supplanter les liens et les soins humains.

Tout en soulignant l'intérêt de certaines innovations dans le maintien en autonomie des personnes âgées, le CESER considère parallèlement l'intérêt pour le Conseil régional de prendre les innovations sociales en considération (tels l'émergence et le déploiement d'alternatives aux EHPAD sous forme de lieux de vie et d'accueil). S'agissant du déploiement des outils de e-santé, il rappelle la persistance d'une fracture numérique et de l'illectronisme qui touchent fortement les populations âgées. En outre, le CESER persiste à considérer qu'en dépit de certaines avancées permises par les nouveaux outils d'assistance dopés à l'IA, l'importance d'un accompagnement humain reste un élément essentiel du « bien vieillir ». Si elles ne remplacent pas la présence et l'assistance humaine, le CESER appelle le Conseil régional à prendre conscience de l'apport considérable des techniques de l'électronique et de l'automatisme, qui permettent de préserver l'autonomie des personnes et d'assurer leur sécurité, facilitant ainsi leur maintien à domicile ou leur autonomie durant leur séjour en établissement. Grâce à ces innovations technologiques, les personnes bénéficient d'un cadre de vie "augmenté" offrant un meilleur confort, une autonomie et une dignité accrues. Ainsi, le CESER acquiesce sur l'importance de soutenir l'innovation et la recherche, comme le prévoit la feuille de route, tout en rappelant que les attendus des publics concernés s'expriment davantage en termes de développement de moyens, pour les publics comme pour les professionnel.les. Enfin, le CESER s'interroge sur la transférabilité et l'accompagnement concret des projets d'innovation pour réussir leur passage à l'échelle dans le monde économique ; cet enjeu sous-tend en effet la capacité à structurer la filière Silver Économie autour d'un business model solide et connecté aux besoins des publics cibles.

Le CESER insiste sur la nécessité d'une approche différenciée pour accompagner au mieux la diversité des profils qui composent les aîné.es et leurs besoins, variables en fonction de l'état de santé et d'autonomie des personnes et appelant des réponses adaptées. Il encourage à ce titre le développement des initiatives intergénérationnelles.

Au sujet du rôle des aidant.es, le CESER invite le Conseil régional à prendre en compte, dans ses réflexions sur le développement économique, les difficultés rencontrées par les personnes qui concilient activité professionnelle et accompagnement d'un.e proche en perte d'autonomie. Il l'encourage à sensibiliser les entreprises aux adaptations possibles de l'organisation du travail, dans le respect du dialogue social. Enfin, en cohérence avec son avis rendu en 2018 sur la

⁴ [Aidants actifs de Nouvelle-Aquitaine en 2024 - ORS Nouvelle Aquitaine](#)

⁵ [L'aidance, enjeu majeur du monde du travail - France Travail | francetravail.org](#)

précédente feuille de route de la Silver Économie, le CESER réitère son souci de voir la dimension humaine être une préoccupation centrale de la feuille de route 2026-2028.

Tout en soulignant l'intérêt de certaines innovations et de la e-santé, le CESER considère parallèlement l'intérêt pour le Conseil régional de prendre les innovations sociales en considération, et rappelle la persistance d'une fracture numérique et de l'illectronisme qui touchent fortement les populations âgées.

Considérer le vieillissement à travers l'ensemble des politiques régionales

Plus largement, le CESER incite le Conseil régional à considérer l'impact du vieillissement de la population sur l'économie globale du territoire, déjà concernée par des changements de paradigme en termes de consommation, d'emploi et d'attractivité. Dans cette optique, le CESER recommande d'amorcer une réflexion de fond éclairée scientifiquement sur ces impacts et ces besoins d'adaptation.

Dans l'optique d'une réflexion plus générale sur les politiques publiques régionales, le CESER relève le projet confié à l'Observatoire Régional de la Santé d'une étude portant sur la vulnérabilité sanitaire du territoire au changement climatique. Il souligne parallèlement l'intérêt d'un urbanisme favorable à la santé, qui suppose et permet un dialogue et une articulation étroite avec et dans le cadre de la politique d'accompagnement des collectivités locales (contrats de territoire), avec une intervention régionale qui ne peut être qu'incitatrice et des capacités de financement limitées.

De même, il note l'intégration de la problématique du vieillissement dans l'approche régionale « Une seule santé » de la feuille de route Néo Terra 2, tout en percevant les limites de l'action régionale dans ce registre.

Le CESER insiste sur la dimension de citoyenneté et de dialogue qui devrait alimenter cette feuille de route. Aussi, s'il note l'intention de développer ou renforcer des démarches participatives, dans le prolongement du [Lab' du Sens collectif](#) porté par le Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine, il regrette une concertation encore insuffisante des acteurs du territoire et appelle à une plus grande ouverture du Gérontopôle. Il suggère à ce titre l'organisation d'une conférence citoyenne des seniors.

Enfin, le CESER remarque que le label « Villes et territoires Amis des Aînés » ne prend pas en considération l'écriture inclusive. Le CESER propose au Conseil régional d'y remédier en inscrivant cette modalité dans sa feuille de route Silver Economie⁶.

Le CESER recommande d'amorcer une réflexion de fond éclairée scientifiquement sur ces impacts et ces besoins d'adaptation sur l'ensemble des filières économiques et des politiques publiques régionales. Enfin, le CESER insiste sur la dimension de citoyenneté et de dialogue qui devrait alimenter cette feuille de route.

■
Proposition de la commission 4 « Économie »
Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

Avec la contribution de la commission
5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL, Rapporteuse : Rima CAMBRAY

■
Vote sur l'avis du CESER
« Feuille de route Silver Economie 2026-2028 : anticiper la transition démographique et innover »

158 votants
158 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

⁶ Projection 2030 de INSEE : les femmes représenteraient 55 % des seniors, 65 % de ceux âgés de 85 ans ou plus, 63 % des dépendants et 70 % des sévèrement dépendants (parution 2020).